AR Prefecture
006-210600755-20230227-DELIB4_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

MAIRIE DE L E V E N S
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité
Département des Alpes-Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2023.
L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN, Maire de Levens, qui constate que le quorum est atteint, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : Mme Michèle CASTELLS, M. Thierry MIEZE, Mme Ghislaine BICINI, Mme Ghislaine ERNST, M. Jean-Claude GHIRAN, M. François Dominique SEINCE, M. Jean-Louis MORENA, M. Michel BOURGOGNE, Mme Danièle TACCONI, M. Georges REVERTE, Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE, M. Didier GIORDAN, Mme Maïmouna BONNEFOND, Mme Suzanne URRUTY, M. Eric BERNIGAUD, Mme Sonia MARTIN CASANOVA, M. Gilles MAIGNANT, M. Eric GIRARD, M. Nicolas BRAQUET, Mme Sophie LALOUM, M. Yan VERAN.
Étaient représentés : Mme Monique DEGRANDI a donné pouvoir à Mme Ghislaine ERNST,
Mme Jeanne PLANEL a donné pouvoir à Mme Evelyne ABEL DIT DELAMARQUE,
Mme Claude MENEVAUT a donné pouvoir à Mme Maïmouna BONNEFOND,
Mme Aline BAILLOT a donné pouvoir à Mme Michèle CASTELLS,
M. Régis GUILLAUME a donné pouvoir à M. Thierry MIEZE.
Mme Michèle CASTELLS est désignée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Nombre de Conseillers : en exercice : 27 / Présents : 22 / votants : 27
Rapporteur : M. Nicolas BRAQUET.

****

4 - TRAVAUX D'URGENCE A REALISER SUR L'ABBAYE DE LA MADONE DES PRES

****

Vu la délibération du 22 février 2022, présentant la nécessité d'entreprendre des études de diagnostics de l'ancienne abbaye de la Madone des Prés, classée aux monuments historiques,

Suite aux diagnostics réalisés par la maîtrise d'œuvre, Madelénat Architecture,

Considérant qu'il est urgent d'entreprendre les travaux afin de stabiliser l'état de l'édifice,

Considérant le cahier des charges et l'estimatif prévisionnel de travaux à réaliser (révision de couverture, dé-végétalisation, mise en place de bacs acier, nettoyages, écroutages, confortement ponctuel provisoire…), transmis par M. Madelénat,

Considérant le montant de l'opération à engager à hauteur de 59 923.60 € HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la réalisation des travaux d'urgence de sauvegarde de l'abbaye de la Madone des Prés,

- de lancer avec l'Agence 06, les consultations des entreprises sur le cahier des charges établi par Madelénat Architecture,

- d'approuver le montant prévisionnel de l'opération à engager à hauteur de 59 923.60 € HT,

AR Prefecture
006-210600755-20230227-DELIB4_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

- de valider le plan de financement prévisionnel joint et de solliciter la DRAC et le Département des Alpes-Maritimes pour l'octroi de subventions,

- d'autoriser M. le Maire à accomplir toute formalité administrative nécessaire à la réalisation de ces travaux et à signer tout document relatif à cette opération,

- de prévoir les sommes au budget de l'exercice 2023.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Antoine VERAN.

MAIRIE DE LEVENS
06 (Alpes-Maritimes)

AR Prefecture
006-210600755-20230227-DELIB4_27022023-DE
Reçu le 28/02/2023

ABBAYE DE LA MADONE
TRAVAUX D'URGENCE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses

Montant des travaux (selon estimatif Madelénat Architecture)	53 170.00 € HT
MOE	4253.60 € HT
CSPS	2 500.00 € HT
TOTAL	**59 923.60 € HT**

Recettes

DRAC (40 %)	23 969.44 € HT
Conseil départemental des A.M. (30 %)	17 977.08 € HT
Commune autofinancement (30 %)	17 977.08 € HT
TOTAL	**59 923.60 € HT**